

1. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRIINAIRE

LOCATIM® ad us. vet., Immunoglobulines pour administration orale pour veaux, agneaux, porcelets et cabris

2. COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

1 ml contient :

Substances actives :

Titres en anticorps spécifiques (potency) contre :

Facteur d'attachement <i>E. coli</i> Cs31A	> 3.1 log ₁₀
Facteur d'attachement <i>E. coli</i> K99 (F5)	> 2.8 log ₁₀
Sérotype <i>E. coli</i> O101	> 1600
Sérotype <i>E. coli</i> O9	> 1600
Sérotype <i>E. coli</i> O8	> 1600
Sérotype <i>E. coli</i> O78	> 1600
Sérotype <i>E. coli</i> O15	> 1600
Sérotype <i>E. coli</i> O117	> 1600
Sérotype <i>E. coli</i> O115	> 1600
Sérotype <i>E. coli</i> O86	> 1600
Facteur d'attachement <i>E. coli</i> F41	> 1600
Facteur d'attachement <i>E. coli</i> Att25 (F17)	> 1600
Rotavirus bovin	> 1600
Coronavirus bovin	> 1600

Excipient :

Parahydroxybenzoate de méthyle	≤0.8 mg/ml
--------------------------------	------------

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique 6.1.

3. FORME PHARMACEUTIQUE

Solution d'immunoglobulines pour administration orale.

4. INFORMATIONS CLINIQUES

4.1 Espèces cibles

Veaux, agneaux, porcelets et cabris

4.2 Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles

Préparation d'immunoglobulines bovines d'origine colostrale pour la prophylaxie et le traitement de la colibacillose, principalement des formes entéritiques/entérotoxémiques, des entérites à Rotavirus

et à Coronavirus ou à infection mixte *E. coli*-virus chez les veaux nouveau-nés, les agneaux, les cabris et les porcelets.

4.3 Contre-indications

Aucune.

4.4. Mises en garde particulières à chaque espèce cible

Aucune.

4.5 Précautions particulières d'emploi

Précautions particulières d'emploi chez l'animal

Sans objet.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Sans objet.

4.6 Effets indésirables (fréquence et gravité)

Aucun.

Si des effets indésirables surviennent, en particulier ceux qui ne sont pas mentionnés dans la notice, signalez-les à www.vaccinovigilance.ch.

4.7 Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

L'innocuité du médicament vétérinaire immunologique pendant la gestation et la lactation n'a pas été démontrée.

4.8 Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Aucune connue.

4.9 Posologie et voie d'administration

Veiller à la succion de l'animal.

VEAUX

Prophylaxie

Colibacillose forme entéritique/entérotexémique précoce :

- 60 ml dans les 3 premières heures de la vie du veau, mélangé avec une petite quantité du premier colostrum. Compléter ensuite avec l'administration habituelle maximale du colostrum.

Rotaviroses, Coronaviroses, colibacilloses intestinales plus tardives ou entérites à infection mixte *E. coli* et virus :

- 60 ml dans les 3 premières heures de la vie du veau avec une petite quantité du premier colostrum comme ci-dessus ;
- pendant la période dangereuse, mais le plus souvent dès le jour 4 : 20–30 ml par jour avec du lait ou mieux avec du colostrum conservé, réchauffé à la température corporelle.

Thérapie

60 ml dès les premiers symptômes d'entérite.

Poursuivre le traitement avec 30 ml/jour. LOCATIM® peut être combiné au traitement anti-diarrhéique habituel.

AGNEAUX

6–12 ml dans un peu de colostrum ou de lait dans les 3 premières heures de la vie.
3–6 ml par jour pendant la période dangereuse.

PORCELETS

5 ml 1–2 fois dans les premières 12 heures de la vie (la première administration dans les 3 premières heures de la vie). Si nécessaire, 3 ml par jour pendant les 3 à 5 premiers jours de vie.

CABRIS

Prophylaxie de la transmission de l'arthrite-encéphalite caprine (CAE) par le colostrum de la mère

6 ml par kg de poids corporel dans les 3 premières heures de la vie.

Le traitement peut être poursuivi selon le schéma ci-dessous.

Complémentation du lait chez les animaux nouveau-nés qui ne reçoivent pas de colostrum maternel
Veaux, petits ruminants, porcelets :

Ajouter du LOCATIM® à raison de 6–15% de la ration de lait (de vache par exemple) administrée le premier jour, puis de 3–6% les jours suivants.

4.10 Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire

Lors de l'application d'une double dose, une augmentation temporaire de la température corporelle et de la fréquence respiratoire a été observée.

4.11 Temps d'attente

0 jour.

5. PROPRIÉTÉS PHARMACOLOGIQUES

Groupe pharmacothérapeutique : Immunoglobuline pour bovins

Code ATCvet : QI02AM05

5.1 Propriétés pharmacodynamiques

Sans objet.

5.2 Caractéristiques pharmacocinétiques

Sans objet.

6. INFORMATIONS PHARMACEUTIQUES

6.1 Liste des excipients

Parahydroxybenzoate de méthyle

6.2 Incompatibilités majeures

Aucune étude de compatibilité n'ayant été réalisée, ce médicament vétérinaire immunologique ne doit pas être mélangé avec d'autres médicaments vétérinaires.

6.3 Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 36 mois.

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : 6 jours.

6.4 Précautions particulières de conservation

A conserver réfrigéré (entre 2°C et 8°C).

À conserver à l'abri de la lumière et du gel.

6.5 Nature et composition du conditionnement primaire

Flacon de 60 ml en verre type III.

6.6 Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Tous médicaments vétérinaires non utilisés ou déchets dérivés de ces médicaments doivent être éliminés conformément aux exigences locales.

7. TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

Biokema SA
Ch. de la Chatanerie 2
1023 Crissier
021 633 3 31
021 633 31 78
hotline@biokema.ch

8. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

N° IVI 1636
Catégorie de remise B

9. DATE DE PREMIÈRE AUTORISATION/RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION

Date de première autorisation : 12.07.2004

Date du dernier renouvellement : 03.10.2022

10. DATE DE MISE À JOUR DU TEXTE

07.2022

INTERDICTION DE VENTE, DÉLIVRANCE ET/OU D'UTILISATION

Sans objet.